



La réglementation MIF II (Directive 2014/65/UE du 15/05/2014 / Règlement Délégué 2017/565 du 25/04/2016) impose aux Prestataires de Services d'Investissement de publier annuellement des informations sur l'identité des 5 premiers négociateurs utilisés en termes de volume par nature d'instruments financiers.

Volumes sur l'année 2019

	Proportion du montant d'ordres exécutés (en % du montant total par catégorie d'instruments financiers)	Proportion du nombre d'ordres exécutés (en % du nombre total par catégorie d'instruments financiers)
Actions		
Actions avec 2 000 transactions et plus par jour (Pas de cotation/liquidité 5 et 6)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	88,80 %	94,50 %
DEUTSCHE BANK AG	5,17 %	2,09 %
PROCAPITAL	4,87 %	3,12 %
KBC SECURITIES N.V.	1,15 %	0,29 %
Actions avec 80 à 1 999 transactions par jour (Pas de cotation/liquidité 3 et 4)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	87,71 %	94,94 %
DEUTSCHE BANK AG	7,56 %	2,16 %
PROCAPITAL	3,97 %	2,69 %
KBC SECURITIES N.V.	0,76 %	0,22 %
Actions avec moins de 79 transactions par jour (Pas de cotation/liquidité 1 et 2)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	84,12 %	95,24 %
DEUTSCHE BANK AG	15,23 %	2,04 %
KBC SECURITIES N.V.	0,41 %	0,68 %
PROCAPITAL	0,24 %	1,70 %
SOCIETE GENERALE	0,00 %	0,34 %
Obligations		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	100,00 %	100,00 %
Dérivés titrisés		
Warrants et dérivés sur certificats préférentiels		
SOCIETE GENERALE	100,00 %	100,00 %
Produits indiciels cotés (ETF, ETN et ETC)		
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT SNC	63,03 %	94,44 %
DEUTSCHE BANK AG	31,21 %	2,78 %
KBC SECURITIES N.V.	5,76 %	2,78 %

SYNTHESE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES ORDRES EN 2019

Conformément à la réglementation MIFID/MIFIR en vigueur depuis le 3 janvier 2018, la banque publie annuellement la liste des 5 premiers négociateurs sélectionnés, auprès de qui les ordres pour compte de clients ont été transmis pour exécution. De plus, la Banque publie sa politique d'exécution et la liste des plateformes d'exécution et des négociateurs sélectionnés.

En préambule, la Banque n'est membre d'aucun Marché Réglementé ni membre d'un Système Multilatéral de Négociation.

Hormis pour les Instruments Financiers représentant des Produits Structurés, ou les instruments dérivés, la Banque n'exécute pas elle-même les ordres de ses clients.

La clientèle de la Banque est une clientèle classée en très grande majorité Non Professionnelle des Marchés Financiers. La banque doit prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres de ses clients, le meilleur résultat possible en termes de coût total, rapidité, sécurité.

La banque confie les ordres de ses clients à des négociateurs dûment agréés pour assurer l'exécution des ordres et autorisés à intervenir directement sur des plateformes de négociation, dans le respect de la politique d'exécution des ordres définie par la Banque.

La plupart des ordres de bourse reçus de notre clientèle de détail sont traités sur la Bourse Euronext Paris Bruxelles Amsterdam via le négociateur Société de bourse Gilbert Dupont, avec lequel la Banque a un lien capitalistique au sein du Groupe Crédit du Nord. Nous nous sommes assurés que ce négociateur assure le traitement des ordres conformément aux intérêts de nos clients et n'entre pas en conflit d'intérêt avec la Banque. Il n'existe notamment aucune incitation ou rabais, remises ou avantages non monétaires entre la Société de bourse Gilbert Dupont et le groupe Crédit Du nord.

La sélection de la Société de Bourse Gilbert Dupont fait l'objet d'une revue annuelle au cours de laquelle la pertinence du ou des marchés accédé(s), la qualité d'exécution et la résilience du dispositif d'acheminement des ordres sont analysées.



L'analyse de la qualité de l'exécution s'appuie sur des contrôles visant à vérifier, compte tenu des conditions de marché au moment de la transmission de l'ordre, du respect des critères retenus par la politique de meilleure sélection / meilleure exécution (coût total, rapidité, fluidité). Un benchmark relatif à une fourchette de prix permet de démontrer la qualité de l'exécution des ordres sur actions et instruments assimilés, obligations et instruments assimilés, tracée dans des rapports d'audit. La vitesse d'acquittement des ordres est également analysée, notamment pour les ordres dont les chaînes de traitement sont totalement automatisées.

Par ailleurs, nous avons fait le choix depuis plusieurs années de privilégier le marché Réglementé Euronext pour les ordres Bourse France de la clientèle Retail, qui présente un niveau de liquidité et de sécurité élevé, et pour lequel la probabilité d'exécution est importante. Nous utilisons également le service d'appariement des ordres Best Of Book, qui fait partie intégrante du Marché Réglementé au sein du carnet d'ordres Euronext et avec lequel le négociateur a une plus grande probabilité d'obtenir un meilleur prix. Les ordres de la clientèle de la Banque Privée sont traités de la même manière. La banque est globalement très satisfaite de la qualité d'exécution sur ce marché.

Les ordres adressés sur les bourses étrangères sont transmis à la Société Générale qui sélectionne les meilleurs négociateurs étrangers selon les mêmes critères. Les principaux brokers sur la plupart des places étrangères sont Deutsche Bank et KBC Securities.

Les brokers sur les places étrangères ont été sélectionnés car ils prennent toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible compte tenu des critères de coût total, de sécurité, de rapidité et de probabilité d'exécution de l'ordre.

Les résultats des contrôles réalisés par la Société Générale, communiqués à la Banque, sont satisfaisants.

Outre une méthodologie d'analyse basée sur des contrôles, la Banque a obtenu une attestation de la Société de bourse Gilbert Dupont et de la Société Générale sur la qualité d'exécution des ordres de ses clients.